

**PROVINCE DE QUÉBEC
CANADA**

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal du **lundi 25 janvier 2021 à 16 h**, dûment convoquée par la mairesse, tenue exceptionnellement par visioconférence, conformément aux dispositions de l'arrêté numéro 2020-029 du 26 avril 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux. Sont présents : **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, Jean-Pierre Naud, Jean-Claude Duff, Isabelle Couture, Paul-Émile Guilbault et Bernard Jeansonne**, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal*.

La secrétaire-trésorière Manon Fortin est présente.

ORDRE DU JOUR

1. Présences;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Résolution confirmant la fin des travaux du chemin North;
4. Levée de l'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2021-01-26)

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

**3. RÉSOLUTION CONFIRMANT LA RÉALISATION COMPLÈTE DES TRAVAUX
DU CHEMIN NORTH - REDDITION DE COMPTE AU RIRL (27)**

2021-01-27

ATTENDU QUE le 19 février 2020, la Municipalité d'Austin a obtenu confirmation d'une subvention au montant de 1 515 107 \$ provenant du programme d'aide à la voirie local (Volet redressement des infrastructures locales) pour la réfection d'un tronçon du chemin North;

ATTENDU QUE le 19 mai 2020, le contrat de réfection a été accordé à Eurovia Québec Construction inc. au montant de 1 993 085,19 \$, taxes comprises;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés à la satisfaction de la Municipalité par l'approbation du conseil, le 14 décembre dernier, du décompte numéro 5 transmis par la firme Avizo Experts-conseils, mandatée pour effectuer la surveillance des travaux;

ATTENDU QUE le 14 janvier dernier, la Municipalité a reçu du ministère des Transports du Québec, une lettre faisant état des documents à joindre à la reddition de compte devant être faite le 31 janvier 2021 au plus tard, notamment une résolution municipale attestant de la réalisation complète ou partielle des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU QUE :

la Municipalité d'Austin confirme que les travaux de réfection du tronçon du chemin North faisant l'objet de la subvention ont été entièrement réalisés.

ADOPTÉE

4. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE** (28)

2021-01-28

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par le conseiller J.C. Duff, l'assemblée est levée à 16 h 06.

ADOPTÉE

Je, Lisette Maillé, mairesse de la municipalité d'Austin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du *Code municipal*.

Lisette Maillé
Mairesse

Manon Fortin
Secrétaire-trésorière